

Commission de la recherche du Conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 25 septembre 2024
Délibération n° CR-2024-026

Objet : Avis sur la nomination des membres du comité de valorisation économique (CVE).

La Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université Paris-Saclay, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP président de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la politique de valorisation économique de la recherche de l'Université Paris-Saclay adoptée par délibération du Conseil d'administration ;

Considérant ce qui suit :

La section II de la politique partenariale et de valorisation de l'Université Paris-Saclay instaure un comité de valorisation économique (CVE), dont le rôle est d'émettre des recommandations sur les actions relatives au portefeuille de propriété intellectuelle de l'Université Paris-Saclay, avec le souci de prendre en compte les perspectives de création de valeur économique. Parmi les membres du CVE (voir section II.B), trois sont désignés par le président parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs, chacun devant représenter un des trois grands domaines scientifiques de l'Université. La Commission de la recherche est appelée à émettre un avis sur les personnes envisagées pour siéger au CVE à ce titre.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Donne un avis favorable à la désignation des personnes suivantes en tant que membres du comité de valorisation économique :

- Vincent CROS (sciences & ingénierie) ;
- Fabrice LE GUEL (sciences humaines & sociales) ;
- Myriam TAVERNA (sciences de la vie).

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :		40
Membres présents ou représentés :		33
	Abstentions :	5
	Contre :	6
	Pour :	22

Visa du président

